

4 - ÉPREUVES DE SÉLECTION AU TITRE DE LA VOIE PRINCIPALE D'ADMISSION

4.1. Écoles relevant de la banque commune d'épreuves - BCE-CCIP

4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

Concours BCE 2012

Coefficients des épreuves écrites, option Scientifique

Durée en heures	Épreuves communes											Épreuves spécifiques								TOTAL COEFFICIENTS
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	HEC Paris	ESSEC	EMLYON	CCIP	EDHEC	ESSEC	ESCP EUROPE	ESC	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques S	Mathématiques S	Mathématiques S	Mathématiques 2 S	Mathématiques S	Hist-géo, géopolitique du mde contemporain	Hist-géo, géopolitique du mde contemporain	Hist-géo, géopolitique du mde contemporain	
Audencia Grande Ecole	4			5	3			5								8		5	30	
Ecole Managt Normandie			4			6	5				4				6				5	30
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					5						8		6	30	
EMLYON	3			5	3				5					6	3			5	30	
EM Strasbourg	3					8	5		4					5				5	30	
ESC Amiens Picardie	3					9	5		4							5		4	30	
ESC Bretagne Brest	3					7	7		4					3				6	30	
ESC Chambéry Savoie			7			3	3				7			3				7	30	
ESC Clermont	3					6	6		4					5				6	30	
ESC Dijon Bourgogne	3					7	5		4					5				6	30	
ESC Grenoble	3			6	5				2							8		6	30	
ESC La Rochelle			3			7	5				6			4				5	30	
ESC Montpellier	3					7	7		3					5				5	30	
ESC Pau	4					7	5		5					4				5	30	
ESC Rennes	4					7	5		4					5				5	30	
ESC Saint Etienne			5			6	5				5			4				5	30	
ESC Troyes			5			5	5				5			5				5	30	
ESCP EUROPE		3		5	3			4				6			4			5	30	
ESSEC	2			4	2					5			6		5		6		30	
HEC Paris	3			4	2			4				6		5				6	30	
INSEEC Paris Bordeaux	2					6	5		5					6				6	30	
ISC PARIS	3					8	5		5					4				5	30	
SKEMA Business School		5		6	5				5					5				4	30	
TELECOM EM		4				6	3		4							7		6	30	
TOULOUSE Business School		3		5	4				5							7		6	30	
Écoles utilisant les épreuves de la BCE																				
ENAss Hist-géo	3									6								3	12	
ENAss Math	3									6						3			12	
ENSAE ParisTech				10					20			25					15		70	
ISCID	3					5	3									2		3	16	
ISG	2					6	6		5					5				6	30	

Durée en heures	Épreuves communes											Épreuves spécifiques								
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	HEC Paris	ESSEC	EMLYON	ESSEC	EDHEC	HEC Paris	ESSEC	ESCP EUROPE	ESC
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E 2	Mathématiques E	Analyse économique et historique	Analyse économique et historique	Analyse économique et historique	Analyse économique et historique
Audencia Grande Ecole	3			5	3			5								8			6	
Ecole Managt Normandie			4			5	5				5			4						7
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					5						8			6	
EMLYON	3			5	3					5				4	2				8	
EM Strasbourg	3					8	5			4				4					6	
ESC Amiens Picardie		5				8	5			5						2			5	
ESC Bretagne Brest	3					7	7			5									5	
ESC Chambéry Savoie			7			3	3					7			3					7
ESC Clermont	3					6	6			4				4					7	
ESC Dijon Bourgogne	4					7	5			4				3					7	
ESC Grenoble	3			4	4					2						9			8	
ESC La Rochelle			3			7	4				5			4						7
ESC Montpellier	3					6	6			4						4			7	
ESC Pau	4					6	6			4				3					7	
ESC Rennes	3					7	5			4				4					7	
ESC Saint Etienne			5			6	5				5			4						5
ESC Troyes			5			5	5				5			5						5
ESCP EUROPE		3		5	3			5				4			3				7	
ESSEC	3			4	2					6			4		4			7		
HEC Paris	3			4	2			6				4			4		7			
INSEEC Paris Bordeaux	2					6	5		5					5					7	
ISC PARIS	3					7	5		4					3					8	
SKEMA Business School		5		5	5				4					4					7	
TELECOM EM		4				6	3		4							6			7	
TOULOUSE Business School		3		5	4				5							7			6	
Écoles utilisant les épreuves de la BCE																				
ENAss Hist-géo	3									6									3	
ENAss Math	3									6						3				
ESM St CYR	4					7	6		8					9					12	
ISCID	3					5	3									2				3
ISG	2					6	6		5					4					7	

Option Technologique 2012

Durée en heures	Épreuves communes											Épreuves spécifiques					
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	ESCP EUROPE	ESC	HEC Paris	ESC	ESSEC	ESC
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques T	Mathématiques T	Management et Gestion de l'entreprise	Management et Gestion de l'entreprise	Économie - Droit	Économie - Droit
Audencia Grande Ecole	2			3	2			3				4		10		6	
Ecole Managt Normandie			3			3	3				4		4		8		5
EDHEC Grande Ecole	3			5	3					4		5		5		5	
EMLYON	3			4	3				4			3		8		5	
EM Strasbourg			3			4	3				3		3		9		5
ESC Amiens Picardie			4			3	2				4		3		7		7
ESC Bretagne Brest			4			3	3				4		4		8		4
ESC Chambéry Savoie			4			3	3				3		3		7		7
ESC Clermont			3			3	2				3		4		10		5
ESC Dijon Bourgogne			3			4	3				3		2		10		5
ESC Grenoble	2			2	2				2			9		7		6	
ESC La Rochelle			3			4	2				4		3		9		5
ESC Montpellier			3			3	3		3				5		8		5
ESC Pau			3			3	3				4		3		8		6
ESC Rennes	3					5	3		4			4			7		4
ESC Saint Etienne			4			3	3				4		4		8		4
ESC Troyes			4			3	3				4		4		8		4
ESCP EUROPE		3		4	2			4				5		7		5	
ESSEC	3			4	2					4		5		6		6	
HEC Paris	3			4	2			3				7		6		5	
INSEEC Paris Bordeaux	2					4	3				4		4		8		5
ISC PARIS			3			4	3				3		3		9		5
SKEMA Business School	3			3	2				3			6		7		6	
TELECOM EM		4				4	2		3			5		7		5	
TOULOUSE Business School		3		4	2				2			5		8		6	
Écoles utilisant les épreuves de la BCE																	
ENAss Hist-géo	3									6							3
ISCID	2					5	2						2	5			
ISG	2					4	4				3		4		7		6

Filière B/L : Lettres et sciences sociales 2012

Durée en heures	Épreuves communes						Épreuves spécifiques						TOTAL COEFFICIENTS		
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4		4	
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	ESSEC	HEC/ESCP EUROPE	ESSEC	HEC/AUDENCIA(1)	ESSEC	ESCP EUROPE	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertations littéraires	Dissertations littéraires	Dissertations philosophiques	Dissertations philosophiques	Épreuves à option	Épreuves à option	Histoire	
Audencia Grande Ecole	4			5	3				5		5	4		4	30
Ecole Managt Normandie			5			6	5		4		3		3	4	30
EDHEC Grande Ecole	4			5	3				4		4		5	5	30
EMLYON	4			5	3				5		5	3		5	30
EM Strasbourg	4					5	5		5		4		3	4	30
ESC Amiens Picardie	7					8	2		3		3		3	4	30
ESC Bretagne Brest	4					4	4		5		5		4	4	30
ESC Chambéry Savoie			6			6	6		3		3		3	3	30
ESC Clermont	4					5	5		4		5		2	5	30
ESC Dijon Bourgogne	6					5	5		4		3		3	4	30
ESC Grenoble	8			8	5				2		2		3	2	30
ESC La Rochelle	6					6	5		4		3		2	4	30
ESC Montpellier	4		-			5	3		5		5	4		4	30
ESC Pau	5					5	4		5		5		2	4	30
ESC Rennes	4					6	4		4		4		4	4	30
ESC Saint Etienne			4			4	4		5		5		4	4	30
ESC Troyes			4			4	4		5		5		4	4	30
ESCP EUROPE		3		5	3			5		5		4		5	30
ESSEC	3			4	2				6		5		4	6	30
HEC Paris	3			4	2			5		5		6		5	30
INSEEC Paris Bordeaux	2					6	4		5		5		4	4	30
ISC PARIS	3					5	3		5		4		6	4	30
SKEMA Business School	4			6	5				5		2		4	4	30
TELECOM EM		3				5	3		5		5		4	5	30
TOULOUSE Business School		4		4	2				4		4		6	6	30
Écoles utilisant les épreuves de la BCE															
ENAss Hist-géo	3								6					3	12
ESM St CYR	4					7	6		7		8		6	8	46
ISCID	3					5	4				2		2		16
ISG	2					5	4		5		5		5	4	30

(1) Épreuve à option « Sciences sociales » : conçue en participation avec Audencia Grande École.

Filière ENS Ulm (A/L)/ENS Lyon (BEL) 2012

Durée en heures	Épreuves communes							Épreuves spécifiques (1)				Ens-bel		Total coefficients
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	ESSEC	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESSEC	ENS-BEL	ENS-BEL	
Épreuves	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Histoire	Option géographie St Cyr	Épreuves	Note moyenne (1)	
Audencia Grande Ecole	7			5	2			2	2	2			10	30
Ecole Managt Normandie			4			5	5	3	3	3			7	30
EDHEC Grande Ecole	4			5	3			2	2	2			12	30
EMLYON	4			4	3			3	3	3			10	30
EM Strasbourg	8					7	6			4			5	30
ESC Amiens Picardie	10					12	2						6	30
ESC Bretagne Brest	5					5	5						15	30
ESC Chambéry Savoie			6			6	6						12	30
ESC Clermont	4					6	6						14	30
ESC Dijon Bourgogne	6					6	6		6				6	30
ESC Grenoble	10			8	4			1	1	2			4	30
ESC La Rochelle	7					5	5	3	3	3			4	30
ESC Montpellier	5					5	5					15*		30
ESC Pau	4					4	2						20	30
ESC Rennes	3					6	4	4	4	4			5	30
ESC Saint Etienne			6			5	5						14	30
ESC Troyes			5			5	4	3	4	4			5	30
ESCP EUROPE		3		5	3			3	3	3		10*		30
ESSEC	4			4	2			4	2	2			12	30
HEC Paris	3			3	2			4	4	4			10	30
INSEEC Paris-Bordeaux	3					7	5						15	30
ISC PARIS	3					7	5						15	30
SKEMA business School	4			5	5								16	30
TELECOM EM		5				5	3	5	5	3			4	30
TOULOUSE Business School		6		5	4								15	30
Écoles utilisant les épreuves de la BCE														
ENAss Hist-géo	3							6					3	12
ESM St CYR	4					7	6	7	8	8	6			46
ISCID	4					5	4			3				16
ISG			2			5	4	5	5	4			5	30

(1) Les écoles de management utilisent pour leur écrit la note moyenne obtenue aux concours ENS Ulm ou ENS Lyon. Les coefficients appliqués sont ceux du concours des ENS.

* Le détail des coefficients par épreuve pour l'ESC MONTPELLIER est le suivant : 2 en dissertation littéraire, 2 en dissertation philosophique, 3 en histoire, 2 en langue, 3 en langue ancienne/géographie et 3 en option = 15.

* Le détail des coefficients par épreuve pour l'ESCP EUROPE est le suivant : 1 en dissertation littéraire, 1 en dissertation philosophique, 1 en histoire, 2 en langue, 2 en langue ancienne/géographie et 3 en option = 10.

4.1.3 Règlement des concours de la banque commune d'épreuves

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

INSCRIPTION AUX CONCOURS

1. Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée.

Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École supérieure militaire de Saint-Cyr.

Le candidat est invité à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles il aura choisi de participer.

- Le candidat doit être en situation régulière au regard de la [loi n° 97-1019 du 28-10-1997](#) portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense - JAPD.

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

- Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Certaines écoles peuvent attribuer des points de bonifications à un candidat ayant le statut de sportif de haut niveau.

2. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-bce.com>

à partir du 10 décembre 2011 et jusqu'au 10 janvier 2012.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

2.1 Saisie et validation des données

- **du 10 décembre 2011 au 10 janvier 2012 : saisie et validation des données**

- **du 11 janvier 2012 au 25 janvier 2012 : paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »**

- **du 11 janvier 2012 au 25 janvier 2012 : envoi des pièces justificatives**

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur.

Ces données ne doivent jamais être communiquées à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau « pièces justificatives », qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 10 janvier 2012, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2012.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

2.2 Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »

Le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site à partir du 11 janvier 2012. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

Le candidat est orienté préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement lui permettant de régler les frais d'inscription.

2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, au plus tard le 25 janvier 2012 (cachet de la poste faisant foi), et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau devra être signé par le candidat (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur).

Ces envois seront adressés à : direction des admissions et concours, concours BCE/ENS, BP 31 - 78354 Jouy-en-Josas cedex.

- pour les élèves des filières économiques et commerciales, ainsi que les élèves de la filière des classes préparatoires B/L.

Ces envois seront adressés à : SCGC, inter-ENS, 61, avenue du président Wilson 94235 Cachan Cedex

- pour les élèves des filières littéraires UIm (A/L) et Lyon (ex-LSH).

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé au plus tard le 25 janvier 2012 (cachet de la poste faisant foi).

2.4 Documents à fournir

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription aux concours de la BCE, à fournir en un seul exemplaire, sont :

1) Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise ou accompagné d'une traduction authentifiée) en cours de validité

2) Service national

Un justificatif du service national pour le candidat français ou possédant la double nationalité (en fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2012, date de clôture des inscriptions). N'est pas concerné, en revanche, le candidat ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 10 janvier 2012.

Garçons et filles de nationalité française :

Âge (à la clôture des inscriptions)

Plus de 18 ans, justificatif : certificat JAPD

Moins de 18 ans, justificatif : attestation de recensement

3) Candidat boursier

Le candidat boursier de l'enseignement supérieur français devra fournir **une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours**, délivrée par le rectorat ou par le Crous. Ce candidat bénéficie d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard des concours. Le candidat concerné demandera une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès de l'organisme de gestion de sa bourse.

4) Handicap

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique doit signaler son handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après **avis de la commission départementale** compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

5) Sportif de haut niveau

Le candidat concerné doit fournir **un justificatif d'inscription, correspondant à l'année en cours, sur une liste ministérielle de sportifs de haut niveau** (catégorie jeune, sénior, élite et reconversion) ou de sportif espoir. Cette attestation est obligatoirement délivrée par le ministère ou ses directions régionales et départementales.

Les attestations fournies directement par les fédérations sportives, voire délivrées par le club du candidat, ne sont pas acceptées.

6) Divers

Des pièces complémentaires peuvent être exigées pour certains concours.

2.5 Mise à jour des coordonnées et impératif de vigilance

Le candidat devra obligatoirement, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la publication des résultats d'affectation dans les écoles).

Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier Spam. Dans ce cas, le candidat devra effectuer l'opération indiquant que l'émetteur du message est sûr.

Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury.

internet constitue le moyen privilégié de la DAC et des écoles pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

2.6 Règlement des frais d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire.

Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

2.7 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la BCE et la direction des admissions et concours s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées par les écoles de la BCE et la direction des admissions et concours, exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, classes préparatoires, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles

- Sigem - écoles et associations d'étudiants de ces écoles.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans les écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données le concernant en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

3. Organisation des épreuves écrites

3.1 Programme des concours

Les programmes des différentes filières sont ceux du ministère de l'éducation nationale, publiés au B.O. Ils font l'objet d'une compilation réalisée par la direction des admissions et concours (« Programme des classes préparatoires filière économique et commerciale - options scientifique, économique et technologique - filières littéraires »), disponible sur le site internet de la BCE.

En LV1 comme en LV2, le candidat compose obligatoirement dans la même langue pour les épreuves CCIP et Iena.

3.2 Convocation

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Le candidat doit prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoication.

3.3 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.4 Déroulement des épreuves

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation.

Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure de l'épreuve. En dehors de ces périodes la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée.

Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

4. Respect des règles

En s'inscrivant aux concours de la BCE, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Au final, il doit s'assurer que sa convocation correspond aux concours et aux épreuves présentées et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Cela conditionne la possibilité qu'il aura de pouvoir se présenter aux écrits.

Avant de concourir, il est indispensable que le candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données dans le centre d'écrits qui l'accueille. Il doit respecter les consignes éventuelles figurant sur les sujets d'épreuves.

Le candidat ne peut, en règle générale, avoir sur sa table de composition que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés, sa pièce d'identité, sa convocation et ses effets permettant d'écrire. En dehors de cas particuliers expressément autorisés par la définition des épreuves, il ne peut détenir ni utiliser aucun document ou appareil permettant d'accéder à l'information. Ces documents et appareils, ainsi que les téléphones portables, doivent être rangés dans un sac fermé et placés hors de portée du candidat. Lorsqu'il compose, le candidat ne doit garder sur lui aucun support d'information.

Le port éventuel d'un appareil auditif pour raison médicale doit être signalé au chef de centre et autorisé sous son contrôle.

Lors du déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer ou chercher à communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, il se signale au surveillant à qui il peut poser toute question.

Dans le centre de concours, le candidat doit garder constamment une attitude normale et qui ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le respect des instructions et le déroulement des épreuves. En particulier, le candidat veillera à respecter le silence imposé à tous.

La liste de ces consignes étant rappelée, le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis à vis d'eux.

Dans le cas des épreuves des écoles normales supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

5. Sanctions

Lors de l'inscription, le non-respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peut entraîner l'interdiction de concourir.

La direction des admissions et concours est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non-respect des règles, la tentative de fraude ou la fraude est passible de sanction.

Cette sanction peut être modulée en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

1) exclusion immédiate des épreuves pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement immédiat du concours. La décision est prise par le chef de centre ;

2) dans les autres cas, et selon la gravité des faits, avertissement, attribution de la note zéro, exclusion du concours pour la session considérée, exclusion des concours futurs, transmission au ministère de l'éducation nationale.

La sanction est prononcée souverainement par le jury de concours.

6. Communication des résultats et réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Le candidat pourra accéder à son résultat d'admissibilité pour chaque concours sur le site internet de l'école, après le déroulement du jury.

Toutes les notes des épreuves écrites BCE du candidat seront accessibles dans son dossier personnel sur le site <http://www.concours-bce.com>, le jour suivant le dernier jury des écoles de la BCE.

Le candidat doit prendre connaissance sans délais de ses résultats et de ses notes.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la BCE.

Dans le cas des épreuves des écoles normales supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

7. Intégration

L'intégration définitive d'un candidat dans une école, suppose le respect de la procédure d'affectation Sigem (<http://www.affectation-sigem.org/>).

8. Consultation et photocopies des épreuves

Le candidat pourra, à partir du 1-9-2012, en formulant sa demande par écrit, consulter ses copies ou obtenir les photocopies de ses épreuves au prix de 10 euros par épreuve demandée.

Direction des admissions et concours, 1, rue de la Libération - B.P. 31 - 78354 Jouy-en-Josas cedex

La communication des copies au candidat n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

Attention : la qualité de l'encre utilisée pour la composition influe sur la qualité de la photocopie.

4.2 Écoles relevant de la banque Ecricome Prépa

4.2.1 Épreuves écrites - Concours Ecricome Prépa

Option : scientifique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Histoire géographique	LV1	LV2	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
BEM-Bordeaux Management School	5	5	3	5	4	3	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	5	3	5	5	2	25
Euromed Management	5	5	4	5	4	2	25
ICN Business School Nancy-Metz	5	5	3	5	4	3	25
Reims Management School	5	5	3	5	4	3	25
Rouen Business School	7	4	3	4	4	3	25

Option : économique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Analyse économique	LV1	LV2	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
BEM-Bordeaux Management School	5	5	3	6	4	2	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	5	3	5	5	2	25
Euromed Management	4	5	4	5	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	3	6	4	3	25
Reims Management School	5	5	3	5	4	3	25
Rouen Business School	5	4	3	6	4	3	25

Option : technologique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Économie Droit	LV1	LV2	Management et gestion	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	4 h	
BEM-Bordeaux Management School	6	2	1	6	3	1	6	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	2	2	5	3	2	6	25
Euromed Management	5	4	4	3	3	2	4	25
ICN Business School Nancy-Metz	6	3	2	4	2	2	6	25
Reims Management School	6	3	2	4	2	2	6	25
Rouen Business School	6	3	2	4	2	2	6	25

Option littéraire BL

	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Histoire	Résumé de texte	LV1	Maths ou SES	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	3 h	2 h	3 h	3 h	
BEM-Bordeaux Management School	5	5	4	4	4	3	25
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	5	5	3	4	3	25
Euromed Management	5	5	5	3	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	5	3	4	4	25
Reims Management School	5	5	5	3	4	3	25
Rouen Business School	4	5	4	4	4	4	25

Option : littéraire Ulm AI et ENS Lyon

	Composition française	Composition philosophie	Composition histoire	Épreuve de langue et culture ancienne au choix du candidat (cdt AL) et composition de géographie (cdt ENS Lyon)	Commentaire d'un texte en langue étrangère	Épreuve à option au choix du candidat
BEM-Bordeaux Management School	5	4	4	4	5	3
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	5	4	3	5	5	3
Euromed Management	5	4	3	5	5	3
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	5	4	4	3
Reims Management School	5	4	3	5	4	4
Rouen Business School	5	5	3	4	4	4

4.2.2 Épreuves orales

Toutes options

	Entretien	Anglais	Autre langue ou latin ou grec ancien *	Total
BEM-Bordeaux Management School	12	4	4	20
ESCEM École de Management (Tours-Poitiers)	14	4	2	20
Euromed Management	10	3	2	15
ICN Business School Nancy-Metz	12	4	3	19
Reims Management School	7	4	4	15
Rouen Business School	12	4	4	20

* Pour les candidats littéraires.

I. Inscription

Conditions d'inscription

Les profils requis sont les suivants :

Concours Ecricome Prepa

- **étudiants en classes préparatoires**, commerciale ou littéraire ;
- **étudiants à l'ENS Cachan** : suite à une convention conclue entre l'ENS Cachan et Ecricome, les écoles partenaires d'Ecricome réservent en plus de leurs places déclarées pour le recrutement de classes préparatoires 5 places destinées aux candidats déclarés admissibles aux concours « Droit, économie et gestion (D1) », « Économie et gestion (option 1) (D2-1) de l'ENS Cachan. Ces derniers peuvent présenter uniquement les épreuves orales des écoles partenaires d'Ecricome. Ces candidats font l'objet d'un classement spécifique à chaque école d'Ecricome.
- **étudiants candidats à la Bel** (Banque d'épreuves littéraires) : conformément à la [circulaire ministérielle n° 2010-0023 du 3 novembre 2010](#). Les candidats à la BEL pourront s'inscrire au concours Ecricome en accédant directement aux épreuves orales, sous réserve de leur admissibilité qui sera calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours de la Bel.

Concours Ecricome Tremplin 1

Le concours Ecricome Tremplin 1 est ouvert aux étudiants titulaires (ou susceptibles d'être titulaires à la rentrée 2012) d'un diplôme bac+2, quelle que soit la filière d'études :

- Diplôme français visé par le ministère de l'éducation nationale sanctionnant 2 années d'études supérieures (BTS, DUT, etc.)
- L2 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 120 crédits ECTS
- Classes préparatoires de mathématiques spéciales (math sup/math spé) sur présentation de la validation des 120 crédits ECTS
- ENS Cachan sur présentation de la validation des 120 crédits ECTS
- Les titulaires d'un bac+2 non français sont priés de se renseigner sur les sites suivants pour savoir si leur diplôme peut être reconnu en France comme bac+2 et le faire valoir comme tel : <mailto:enic-naric@ciep.fr> et <http://www.ciep.fr/>.

Attention :

- Les candidats des classes préparatoires économiques et commerciales ne sont pas autorisés à présenter le concours Ecricome Tremplin 1
- Les candidats dans une école post-bac en deuxième année d'un cursus qui compte au total 3 à 5 années ne peuvent pas présenter le concours Ecricome Tremplin 1. Ils pourront présenter le concours Ecricome Tremplin 2 l'année de leur dernière année d'études, sous réserve de l'obtention de leur diplôme.

Une fois par an, une commission de vérification examine les déclarations des candidats.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme bac+2** à la rentrée 2012.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription concernant le diplôme qu'il doit présenter à la rentrée 2012. Toute fausse déclaration entraînera son exclusion.

Concours Ecricome Tremplin 2

Le concours Ecricome Tremplin 2 est ouvert aux étudiants titulaires (ou susceptibles d'être titulaires à la rentrée 2012) d'un diplôme bac+3 minimum, quelle que soit la filière d'études :

- Au moins L3 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 180 crédits ECTS
- Diplôme français visé par le ministère de l'éducation nationale sanctionnant 3 années d'études supérieures
- Bachelor (BA, BBA, BSC) obtenu à l'étranger et validant 3 années consécutives à l'étranger
- Bachelor (BA, BBA, BSC) obtenu à l'étranger et validant 1 année d'études à l'étranger après l'obtention d'un diplôme français bac+2 visé par le ministère de l'éducation nationale
- Bachelor obtenu en France visé par le ministère de l'éducation nationale

Attention :

Si le candidat est étudiant dans un cursus pour lequel il n'obtiendra pas de diplôme à la fin de l'année en cours, il ne pourra pas présenter le concours Ecricome Tremplin 2. Il pourra présenter ce concours l'année de sa dernière année d'études, sous réserve de l'obtention de son diplôme.

Une fois par an, une commission de vérification examine les déclarations des candidats.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme bac+3** (minimum) à la rentrée 2012.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription concernant le diplôme qu'il doit présenter à la rentrée 2012. Toute fausse déclaration entraînera son exclusion.

Tous les candidats, français ou étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Aucune autre dérogation, autre que celle précitée n'est possible.

- Les candidats ne peuvent pas présenter plus de trois fois le même concours.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Modalités d'inscription

Saisie du formulaire en ligne

L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture sur le site <http://www.ecricome.org/>

Pour s'inscrire le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2012.

Les candidats doivent reporter sur la partie « état civil » du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent document et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas des boursiers, des bénéficiaires de la mesure tiers-temps supplémentaire, cas des sportifs de haut niveau) :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par e-mail à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecricome Prepa ou Ecricome Tremplin 1 & 2, quel que soit l'état d'avancement du concours.

Aucune modification ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions ; toutefois le candidat pourra demander la modification de ses coordonnées postales, de son e-mail ou de son numéro de téléphone en envoyant sa demande à l'adresse suivante : <mailto:concours@ecricome.org>.

Le candidat s'engage à tenir impérativement ses coordonnées à jour pendant toute la période du concours. Les informations relatives au traitement des données personnelles du candidat sont fournies à l'article III ci-dessous.

Choix des centres d'écrits

Les candidats doivent choisir 3 centres de concours pour passer leurs épreuves écrites ; si le premier choix de centre est complet le candidat sera affecté de fait dans le second centre choisi, voire le troisième.

Confirmation d'inscription

Suite à l'inscription en ligne, le candidat doit imprimer et conserver précieusement sa confirmation d'inscription comportant son numéro de candidat. Aucune autre confirmation d'inscription n'est adressée par Ecricome. La réception de la confirmation d'inscription emporte acceptation par le candidat de l'ensemble des présentes conditions.

Règlement des droits d'inscription

Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement. Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.

En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des droits d'inscription est remboursé, déduction faite d'un montant de 50 euros TTC forfaitaires retenus au titre des frais de gestion de dossier exposés par Ecricome. En cas de désistement après la clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription restera acquis à Ecricome à titre d'indemnisation forfaitaire, quel que soit le motif du désistement.

Candidats boursiers Ecricome Prepa

Pour le concours Ecricome Prepa, tout candidat boursier de l'enseignement supérieur français peut bénéficier de la gratuité du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription (100 % restant).

Candidats boursiers Ecricome Tremplin 1 & 2

Pour les concours Ecricome Tremplin 1 & 2, tout candidat boursier de l'enseignement supérieur français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription (50 % restant).

Documents à fournir à Ecricome pour les candidats boursiers

Les candidats de l'Enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive de bourse pour l'année universitaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par e-mail à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Il est possible de télécharger l'attestation de bourse au format PDF en se rendant sur le site du Crous de sa région. Les différents Crous régionaux sont répertoriés ici : http://www.cnous.fr/Candidats_tiers-temps

Pour bénéficier de la mesure « Tiers-temps supplémentaire », pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou CAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées) au moins un mois avant le début des épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par e-mail à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Candidats sportifs de haut niveau

Le candidat doit justifier de sa qualité particulière en fournissant un justificatif d'inscription pour l'année en cours délivrée par la direction régionale de la jeunesse et des sports confirmant que sa discipline sportive est reconnue de haut niveau par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) du ministère de la santé et des sports. La candidature ne sera recevable que si le candidat a postulé pour les écoles Euromed Management et ESCEM École de Management (Tours-Poitiers).

Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par e-mail à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

II. Règlement des concours

Épreuves écrites

Programme des concours

Les programmes sont disponibles sur le site www.ecricome.org et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours). Les épreuves des concours sont dotées d'un coefficient propre à chaque école.

Les candidats au concours Ecricome Tremplin 1 n'ayant pas passé le test TAGE 2 entre le 1er décembre 2011 et le 20 avril 2012 devront **obligatoirement** le passer le jour du concours Ecricome Tremplin 1, soit le 21 avril 2012.

Les candidats au concours Ecricome Tremplin 2 n'ayant pas passé le test TAGE Mage entre le 1er décembre 2011 et le 20 avril 2012 devront **obligatoirement** le passer le jour du concours Ecricome Tremplin 2, soit le 21 avril 2012.

Convocation

Aucune convocation n'est adressée par voie postale aux candidats : la convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne fin mars - début avril 2012 (Ecricome en avisera en outre les candidats par e-mail et par SMS) ; les candidats devront imprimer leur convocation afin de la présenter lors de chaque épreuve.

Déroulement des épreuves

Les épreuves écrites et orales se déroulent du lundi au samedi inclus. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat retardataire sera admis à composer jusqu'à 1 heure de retard après le début des épreuves mais il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède la durée d'une heure après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.
- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.
- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourra être autorisé à se présenter une nouvelle fois même dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité aurait plus de 3 ans, il devra se munir, en complément d'une seconde pièce justifiant de son identité avec une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport, etc.)

- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.
- Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Il est interdit au candidat de composer dans une série, option ou langue différente de celle enregistrée lors de son inscription.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies, grilles de test et feuilles de brouillons fournies par le centre de concours.

- Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle mais seulement 1 heure après le début de l'épreuve en cours.
- Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination. Aucune feuille de brouillon placée dans la copie ne pourra être corrigée.

Matériels et documents

L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves est interdite.

Pour le concours Ericome Prepa, seuls les dictionnaires papier suivants sont autorisés pour les épreuves écrites :

- arabe : dictionnaire unilingue arabe-arabe ou bilingue arabe-français/français-arabe (en un seul dictionnaire)
- chinois : dictionnaire bilingue français-chinois/chinois-français (en un seul dictionnaire)
- japonais : dictionnaire bilingue français-japonais/japonais-français et caractères sino-japonais Kanji (en un seul dictionnaire)

L'usage des dictionnaires électroniques est formellement interdit.

Le candidat ne peut apporter et utiliser qu'un seul dictionnaire lors de l'épreuve concernée.

Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat.
- Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve.
- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats.
- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tout document non autorisé (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc.), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc.).
- Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

Sanctions

- Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.
- Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité ou d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :
 - l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
 - l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
 - la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.

Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

Épreuves orales

- Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous aux épreuves orales (épreuves orales de langues et entretien individuel) sur le site www.ecricome.org durant la période indiquée sur le site.
- Les combinaisons de langues anglais/allemand, anglais/arabe, anglais/chinois, anglais/espagnol, anglais/italien, anglais/russe se déroulent dans l'école choisie par le candidat au moment de son inscription initiale (sous réserve de son admissibilité à cette école).
- Les combinaisons de langues, anglais/grec moderne, anglais/hébreu moderne, anglais/latin, anglais/grec ancien, anglais/japonais, anglais/néerlandais, anglais/polonais, anglais/portugais et anglais/vietnamien se déroulent dans les locaux d'Ecricome à Paris.
- Les combinaisons suivantes : anglais/grec ancien et anglais/latin concernent uniquement le concours Ecricome Prepa.
- Pas de dictionnaire pour les épreuves orales de langues, sauf pour le latin (Gaffiot) et le grec ancien (dictionnaire Bailly recommandé).
- L'épreuve d'entretien étant spécifique à chaque école, elle se déroule obligatoirement dans chacune des écoles à laquelle le candidat a été déclaré admissible.

Résultats

- Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.ecricome.org. Il appartient aux candidats de consulter le site internet d'Ecricome, aucun courrier n'étant adressé par voie postale aux candidats, que ce soit par Ecricome ou les écoles membres d'Ecricome.
- À l'issue des résultats des admissibilités, seules les notes de candidats non admissibles seront disponibles dans l'espace personnel du candidat, sur www.ecricome.org (sauf pour les candidats de la Bel).
- À l'issue des résultats d'admission, les notes de tous les candidats seront disponibles dans leur espace personnel, sur www.ecricome.org.

Réclamations

Réclamations suite aux épreuves écrites

- Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à concours@ecricome.org dans les 8 jours qui suivent la communication des résultats d'admissibilité.
- Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.
- Obtention des photocopies des épreuves
- Les candidats pourront, à partir du 15 septembre 2012 et jusqu'au 15 novembre 2012, faire la demande écrite de la photocopie de leurs copies de concours en contrepartie du paiement d'un montant de 10,00 euros TTC par copie de concours demandée. Aucune demande de communication ne sera accordée au-delà de cette période. La possibilité d'obtention des copies de concours ne s'applique pas aux grilles de test comportant des questions à choix multiples.
- La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

III. Protection des données personnelles

Collecte des données personnelles

Ecricome procède à la collecte et au traitement de données personnelles des candidats, et notamment des informations indiquées à l'article I ci-dessus, de leurs coordonnées bancaires, ainsi que de leurs données de connexion.

Les candidats sont informés, au moment de la collecte, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses qui leur sont demandées. À défaut de fournir les informations obligatoires, les candidats ne pourront bénéficier des services proposés par Ecricome.

Finalités du traitement

Les données personnelles des candidats sont traitées par Ecricome aux fins de la gestion des demandes d'informations des candidats, de leur inscription aux concours proposés par Ecricome, de la gestion du déroulement des concours, de la publication des résultats aux concours. Les candidats sont informés de ce que leurs résultats seront publiés sur le site internet d'Ecricome au moyen d'un numéro ne permettant qu'une identification indirecte, réservée au candidat concerné, à Ecricome et aux écoles partenaires.

Destinataires

Les données personnelles des candidats ne sont communiquées qu'aux personnels d'Ecricome, aux prestataires avec lesquels elle travaille (par exemple les organismes financiers pour le paiement des frais d'inscription) et aux écoles partenaires. Les données personnelles des candidats ne sont en aucun cas transférées vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat.

Droits des candidats

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement pour des raisons légitimes.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment

- en ligne sur le site www.ecricome.org
- par courrier postal adressé à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par téléphone au 01 40 73 83 30
- ou par courrier électronique à concours@ecricome.org

Cookies

Comme la plupart des sites internet, le site <http://www.ecricome.org/> utilise des cookies afin de garder la trace de la navigation des candidats sur le site, d'améliorer la navigation sur le site et d'adapter le contenu du site à leurs attentes. Si les candidats le souhaitent, l'icône « aide » qui se trouve dans la barre d'outils sur la plupart des navigateurs leur expliquera comment désactiver ces cookies. Toutefois, si les candidats paramètrent leur navigateur afin que les cookies soient désactivés, il se peut qu'ils ne puissent plus accéder à certains espaces du site. Les cookies utilisés par Ecricome sont actifs jusqu'à la publication des admissions.

4.3 Écoles relevant de la banque Sesame

4.3.1 Épreuves écrites

Écoles	LV1 1 h 30 min	LV2 1 h 30 min	Analyse/synthèse 4 h	Logique 1 30 min	Logique 2 30 min	Total Coefficients
CeseMed Tous Tracks	4	-	5	1,5	1,5	12
CESEM Reims Tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
EBP International Tous programmes	3	-	5	2	2	12
EPSCI	3	1	4	2	3	13
ESCE	4	1	4	1,5	1,5	12
IFI	3	1	4	1	1	10
EM Normandie Tous parcours	4	-	5	2	1	12

4.3.2 Épreuves orales

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de Sesame. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par Sesame.

Écoles	Entretien	Langue 1	Langue 2	Total - Coefficients
CeseMed Tous Tracks	4	4	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	4	4	-	8
EPSCI	4	2	1	7
ESCE	6	2	2	10
IFI	6	3	1	10
EM Normandie	7	5	-	12

4.3.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente : Sesame 2011-2012

Sesame centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision.

Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats—multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de Sesame. Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

Calendrier

Résultats : **20 juin 2012**

Saisie des décisions : **à la publication des résultats** sur <http://www.concours-sesame.net/> étape est dupliquée par l'envoi d'un document d'engagement signé par le candidat.

Publication des affectations : en plusieurs vagues, du 25 juin au 3 ou 4 juillet 2012. Après cette date, les listes sont closes et il n'y a plus aucun appel de candidats. Les détails de la procédure sont mis en ligne avant la publication des résultats d'admissibilité, soit mi-mai 2012.

4.4 Écoles relevant de la banque Acces

4.4.1 Épreuves écrites

Épreuves	Durée			Coefficients		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	4 h			6	6	5
Raisonnement logique et mathématiques	3 h			8	8	8
Ouverture culturelle	1h 30			3	3	5
Anglais	1 h 30			3	3	2
Seconde langue (allemand - espagnol - italien)	1 h			bonus		

4.4.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

Épreuves	Durée			Coefficients		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	2 h	45 min	45 min	10	7,5	7
Anglais	45 min	30 min	30 mn	3	2,5	3

4.5 Écoles relevant de la banque Team

Concours Team

Épreuves écrites

Nature	Durée			Coefficient		
	ICD	Istec	Idrac	ICD	Istec	Idrac
Tage (mémorisation ; traitement de données quantitatives, logique)	2 h 10		2 h	4	4,5	4
Épreuve de synthèse	2 h 30		2 h	2	2,5	2
Première langue	45 min			2		
Deuxième langue	30 min			2		

L'anglais doit être impérativement choisi en 1ère ou 2ème langue.

Épreuves orales

- Institut international du commerce et du développement (ICD)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	40 min	3
Anglais	20 min	1

- Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (IDRAC LYON)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	30 min	7
Anglais	15 min	3
Deuxième langue (facultative, seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte)	15 min	3

- Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC Paris)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	45 min	5
Entretien de groupe	60 min	3
Anglais	30 mn	2

4.6 Écoles relevant de la banque PASS

Épreuves écrites

Épreuves	Durée		Coefficients	
	ECE	Espeme	ECE	Espeme
Revue de presse internationale (préparation)	1 h 30			
Environnement et culture internationale	1 h		100	
Logique et analyse quantitative	1 h 30		100	
Anglais - use of English & listening test	1 h 30		125	
Autres langues vivantes	30 min		75	

Épreuves orales

Épreuves	Durée		Coefficients	
	ECE	Espeme	ECE	Espeme
Entretien de motivation	30 min		125	
Exposé revue de presse	5-7 min		75	

4.7 Écoles relevant du concours Bachelor EGC

	Épreuves écrites *			Épreuves orales		
	Anglais QCM	Test de logique-mémorisation	Épreuve de synthèse	Entretien	Anglais	Espagnol
Durée	40 min	60 min	120 min	1 h	15 min	20 min
EGC Poitou-Charentes (Angoulême)	3	2	5	10		
EGC Bayonne	3	4	5	8		X 20 min
EGC Martinique	2	4	4	8	2	
EGC du Maine (Le Mans)	3	4	5	8		
EGC Montauban	2	3	5	10		
EGC Orléans	3	3	4	10		
EGC Réunion	2	2	3	12	1	
EGC Basse-Normandie (Saint-Lô)	2	4	4	10		
EGC Drôme-Ardèche	3	3	4	5		
EGC Vendée	2	3	4	7+2 (10 min en anglais)		

* Il n'y a pas de notion d'admissibilité.

Bayonne, Orléans et Basse-Normandie (Saint-Lô), Martinique : une note inférieure à 6/20 à l'oral est éliminatoire.

EGC Drôme-Ardèche : une note inférieure à 6/20 à l'entretien est éliminatoire.

EGC Bayonne, Martinique : épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

EGC Martinique :

- L'oral d'anglais est intégré dans l'entretien.

- Épreuve écrite optionnelle de langue vivante 2 à l'écrit : 30 min et seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves écrites.

EGC Réunion : l'anglais à l'oral est obligatoire, c'est une épreuve spécifique.

Règlement du concours Bachelor EGC 2012

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des écoles du réseau EGC adhérant à la banque d'épreuves Bachelor EGC :

EGC - Angoulême

EGC - Bayonne

EGC Martinique - Fort-de-France

EGC - La Réunion

EGC Vendée - La Roche-sur-Yon

EGC du Maine - Le Mans

EGC - Montauban

EGC - Orléans

EGC Basse-Normandie - Saint-Lô

EGC Drôme-Ardèche - Valence

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement.

Toute infraction, fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

1. Dispositions générales aux écoles

Les candidats sont autorisés à participer au cours d'une même année scolaire à un concours par école.

Le passage des épreuves d'admission à une autre date de concours, dans une autre école est autorisé.

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

Les candidats pourront s'inscrire au concours Bachelor EGC - uniquement via le site <http://www.admission-postbac.fr/>, filière écoles de commerce - sur son centre d'examen et la ou les EGC de son choix. Ce qui implique pour le candidat le respect de la procédure APB et son calendrier.

2. Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidats français ou étrangers, âgés de moins de 26 ans au 1er janvier de l'année de rentrée dans l'école.

Sont autorisés à se présenter au concours d'entrée, les élèves de terminale, l'admission dans les écoles étant soumise à l'obtention du bac, les bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense. Les candidats étrangers sont soumis à la procédure via le site www.admissionpostbac.fr. S'ils ont un numéro d'INE ils l'intègrent, sinon, ils cochent « pas de numéro d'INE ».

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

3. Inscription au concours

3.1 Calendrier d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 janvier 2012.

Calendrier des concours 2012 et dates limites d'inscription :

Clôture des inscriptions	Dimanche 11 mars 2012 - minuit	Mardi 20 mars 2012 - minuit
Dates de session	Samedi 31 mars 2012	Mercredi 2 mai 2012
Angoulême	•	•
Bayonne	•	•
Fort-de-France	•	•
La Réunion	•	•
La Roche-sur-Yon	•	•
Le Mans	•	•
Montauban	•	•
Orléans	•	•
Saint-Lô	•	•
Valence	•	•

3.2 Procédure complémentaire

Dans l'éventualité où des places resteraient disponibles au sein de leur établissement, les EGC proposeraient une session le 16 juillet 2012, avec date limite d'inscription, le 8 juillet 2012. Cette date reste soumise à la volonté des écoles et à leur capacité d'intégrer de nouveaux candidats.

Un candidat en liste d'attente sur une autre EGC, pourra s'inscrire sur la session de juillet, tant qu'il n'est pas confirmé ailleurs.

La procédure complémentaire s'effectue uniquement sur <http://www.admission-postbac.fr/>.

3.3 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue sur le site <http://www.admission-postbac.fr/>, de la manière suivante :

- Inscription auprès de la ou des EGC (maximum 12 choix possibles dans la filière commerce) où le candidat souhaite s'inscrire (= lieu où il passera l'oral). Chaque inscription donne lieu à un paiement de 75 euros (paiement en ligne, par virement bancaire ou par chèque au nom de l'association EGC). Le lieu d'examen et le choix de l'école peuvent correspondre à la même EGC. Le candidat devra choisir son centre d'examen, qui pourra être l'EGC qu'il souhaite intégrer ou non.

- Le candidat remplit impérativement la fiche d'inscription en ligne :

Seule la réception des pièces justificatives (par exemple : justificatif de bourse, justificatif de virement à l'école ou du paiement par chèque) valide définitivement l'inscription au concours. Dans l'éventualité d'une candidature sur plusieurs campus, le candidat devra envoyer ses pièces justificatives à toutes les écoles auprès desquelles il candidate.

- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et transmises.

- Aucune inscription ne sera acceptée après la date du 20 mars 2012.

- Les candidats éligibles à la procédure complémentaire pourront s'inscrire à partir du 22 juin à 14 h.

- Les frais d'inscription au concours restent acquis en cas de désistement.

3.4 Envoi du paiement

Le candidat doit adresser, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) le paiement (chèque ou justificatif de virement), si celui-ci n'a pas été effectué en ligne.

3.5 Confirmation de l'inscription

Chaque école accusera réception de l'inscription du candidat via APB et lui enverra une convocation par courrier.

3.6 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés en ligne ou au moyen d'un chèque bancaire ou postal ou par virement, à l'ordre de l'association des EGC :

- Le montant est fixé pour le concours 2012 à 75 euros par école choisie.

Les lycéens-étudiants boursiers sur l'année scolaire 2011-2012 feront l'objet d'une exonération des droits d'inscription au concours sur présentation des justificatifs.

3.7 Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque Bachelor EGC s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Bachelor EGC.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

4. Organisation des épreuves

4.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours Bachelor EGC sont ceux de l'éducation nationale pour les classes de terminale quelle que soit la section.

4.2 Épreuves et coefficients

Pour les concours de la banque Bachelor EGC, toutes les épreuves écrites sont communes aux écoles.

Les coefficients sont attribués librement par chaque école.

Ainsi un candidat aura une moyenne et un classement propres à chaque école.

Nature	Modalités	Durée	Lieu*
Anglais	Epreuve écrite QCM	40 minutes	Centre d'examen
Test Logique / Mémorisation	Epreuve écrite QCM	60 minutes	Centre d'examen
Epreuve de synthèse	Epreuve écrite	120 minutes	Centre d'examen
Entretien	Epreuve orale**	60 minutes	Chaque école postulée

Des épreuves complémentaires peuvent être organisées par certaines écoles.

* Le candidat doit passer les épreuves écrites dans le centre d'examen de son choix. Les épreuves orales se passent dans chacune des écoles postulées.

** L'entretien peut avoir lieu à une date autre que celle des épreuves écrites.

4.3 Convocation

Le candidat recevra une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves, ainsi que le matériel et les pièces à apporter.

4.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

4.5 Déroulement des épreuves

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

5. Admission

5.1 Jury d'admission

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste de classement des candidats. Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury qui est souverain. Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes.

5.2 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé de son admission via APB, le 7 juin 2012 à partir de 14 h. Les candidats devront répondre avant le 12 juin 2012 à 14 h.

Passé ce délai, sans confirmation de la part du candidat, sa place au sein de l'EGC sera réattribuée selon le classement de chaque EGC.

Le candidat admis ayant répondu « oui définitif » devra s'acquitter auprès de l'école retenue - afin de confirmer son inscription - d'un chèque d'arrhes sur les frais de scolarité.

Ce montant n'est pas restitué à l'exception des élèves de terminale qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat.

4.8 Écoles relevant de la banque d'épreuves Atout+3

Règlement des concours de la banque Atout+3 2012

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des programmes Bachelor des écoles de la banque Atout+3 :

École Atlantique de Commerce-Groupe Audencia-Nantes

ESC Bretagne-Brest

ESC Dijon-Bourgogne

Groupe ESC Pau

Isam Groupe Sup de Co Amiens-Picardie

Novancia (ex-Advancia-Négocia) - Paris

Ainsi que d'autres écoles (École de Management de Normandie, ESC Grenoble, ESC Saint-Étienne, Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon), Groupe Sup de Co La Rochelle, Telecom École de Management-Évry).

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

1. Conditions d'admission et dispositions générales aux écoles

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, des deux sexes, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, aux élèves de terminales (l'admission dans les écoles est soumise à l'obtention du baccalauréat), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats ne sont pas autorisés à participer à plus d'une session d'admission par an à la banque Atout+3. Le candidat présent à une épreuve ne peut pas se présenter aux sessions suivantes de l'année académique en cours.

Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

2. Inscription aux concours

2.1. Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à l'une des deux sessions annuelles du concours de la banque Atout+3.

Le calendrier est le suivant :

Année 2012	1ère session	2ème session
Ouverture des inscriptions	5 décembre 2011	28 février 2012
Clôture des inscriptions	6 février 2012 minuit	17 avril minuit
Date limite d'envoi des pièces	7 février	18 avril
Épreuves écrites	22 février	2 mai
Jury d'admissibilité	7 mars	16 mai
Inscription aux oraux	Du 9 au 13 mars minuit	Du 18 au 22 mai minuit
Épreuves orales	du 15 au 24 mars	du 23 au 30 mai
Jury d'admission	28 mars	6 juin
Date limite de confirmation	7 avril	16 juin

2.2 Modalités d'inscription aux épreuves écrites

L'inscription aux épreuves écrites s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend trois phases obligatoires :

- 1) Saisie et validation des données sur le site
- 2) Paiement et édition du bordereau des « pièces justificatives »
- 3) Envoi des pièces justificatives

Les candidats sont informés par mail à réception de leur envoi du caractère complet ou non de leur dossier.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies, en particulier à la langue choisie.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.

Le candidat ne peut concourir qu'une seule fois par an. Si un candidat n'a pas pu se présenter aux **épreuves écrites** de la première session, il pourra s'inscrire à nouveau pour la session suivante.

2.3 Édition du bordereau « paiement et pièces justificatives »

Après la validation de son dossier d'inscription et le paiement effectué, le candidat doit obligatoirement imprimer lui-même le bordereau des « pièces justificatives » au plus tard à la date limite d'inscription.

Les épreuves de la langue vivante II ne pourront plus être modifiées après l'édition du bordereau des « pièces justificatives ».

2.4 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, au plus tard à la date limite d'envoi des pièces (le cachet de La Poste faisant foi), le bordereau des « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau doit être signé par le candidat lui-même et également par son représentant légal s'il est mineur.

Cet envoi sera adressé à : direction des admissions et concours de la CCIP, concours Atout+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

2.5 Documents à fournir

Les documents exigés en un seul exemplaire pour l'inscription à la banque Atout+3 sont :

- une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française ;
- une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense pour les candidats étrangers ;
- ou une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves ;
- pour bénéficier de l'exonération totale sur le montant des droits d'inscription, les candidats boursiers doivent fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours ;
- . **pour les candidats en terminale** : bourse nationale des lycées délivrée par le rectorat,
- . **pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat et qui sont dans l'enseignement supérieur** : bourse de l'enseignement supérieur délivrée par le Crous ;
- les candidats « Pupille de la Nation » doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation » (ces candidats sont également exonérés des droits d'inscription) ;
- les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical, sur avis de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées); une décision administrative fixe, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

2.6 Confirmation finale d'inscription

Le candidat est alerté par messagerie électronique si des pièces justificatives sont manquantes.

Quand son dossier est complet et que le paiement des droits d'inscription est effectué, un message confirmant son inscription lui est adressé. Il peut également à tout moment consulter l'état de son dossier sur le site d'inscription par la rubrique « Liste des pièces justificatives » (mention « reçue » pour les pièces justificatives en particulier).

2.7 Mise à jour et impératif de vigilance

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, internet étant le moyen privilégié de communication retenu par la banque Atout+3 pour l'information du candidat. Ce dernier peut à tout moment contacter, après s'être identifié sur le serveur internet, la banque Atout+3 par la rubrique « Nous contacter » du site d'inscription.

Le candidat peut également, à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel, consulter son dossier et ce jusqu'à la fin des concours.

2.8 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours de la banque Atout+3 est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Ces droits d'inscriptions restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable aux concours.

Les droits d'inscription pour l'écrit s'élèvent à 130 euros et sont gratuits pour les candidats boursiers pour l'ensemble des écoles de la banque Atout+3.

Les droits d'inscription pour l'oral s'élèvent, par école choisie, à :

- 30 euros pour les candidats non boursiers ;
- 15 euros pour les candidats boursiers.

Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque Atout+3 et la direction des admissions et concours de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Atout+3, organisme bancaire pour le paiement des droits d'inscription.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données figurant dans son dossier en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

3. Organisation des épreuves écrites

3.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours Atout+3 sont ceux de l'éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

3.2 Épreuves et coefficients

Pour les deux sessions de concours de la banque Atout+3, les écoles ont fixé les épreuves écrites et coefficients suivants :

	EAC Nantes	EM Normandie	ESC Bretagne-Brest	ESC Dijon-Bourgogne	ESC Grenoble	ESC Saint-Étienne	Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon)	Groupe ESC-Pau	Groupe Sup de Co La Rochelle	Isam Groupe Sup de Co Amiens-Picardie	Novancia Paris	Telecom École de Management
Synthèse	5	5	3	5	2	5	5	5	5	4	5	5
Raisonnement logique	3	2	3	2	3	2	2	2	3	3	2	2
Anglais	3	3	3	3	6	3	3	3	3	3	3	3
Langue vivante II	1	2	3	2	1	2	2	2	1	2	2	2

Le candidat aura le choix pour la langue vivante II entre l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe ou le chinois.

Pour toutes les écoles, en ce qui concerne la langue vivante II, seuls les points au-dessus de la moyenne affectés du coefficient sont pris en compte dans la note finale.

3.3 Convocation

Le candidat est informé par messagerie électronique de la mise à disposition de sa convocation. Il doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

3.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.5 Déroulement des épreuves

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demi-heure. En dehors de cette période, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre. Dans le cas d'une sortie définitive, le candidat doit remettre sa (ou ses) copie(s) ainsi que le sujet sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

Concernant les épreuves de QCM, le candidat doit se munir d'un stylo bille de couleur bleue ou noire sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat qui compose dans une autre langue vivante II que celle indiquée lors de son inscription verra sa copie et son QCM affectés de la note zéro.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

4. Organisation des épreuves orales

4.1 Modalités d'inscription

L'inscription aux épreuves orales s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-atoutplus3.com/>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription qui comprend les phases obligatoires suivantes :

- 1) Saisie des choix des écoles
- 2) Acceptation de la procédure d'inscription
- 3) Confirmation des choix
- 4) Paiement sécurisé par carte bancaire
- 5) Prise de rendez-vous

Un candidat admissible à une session ne pourra pas passer les oraux de la session suivante.

Une suppression d'école ne peut se faire que pendant la période d'inscription.

4.2 Épreuves et coefficients

Pour les deux sessions de concours de la banque Atout+3, les écoles ont fixé les épreuves orales et coefficients suivants :

	EAC Nantes	EM Normandie	ESC Bretagne-Brest	ESC Dijon-Bourgogne	ESC Grenoble	ESC Saint-Étienne	Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon)	Groupe ESC Pau	Groupe Sup de Co La Rochelle	Isam Groupe Sup de Co Amiens-Picardie	Novancia Paris	Telecom École de Management
Entretien collectif	3	3		3			3	2	3	3		
Entretien individuel	6	6	9	6	12	8	6	8	6	6	8	8
Anglais	3	3	3	3		4	3	2	3	3	4	4
Langue vivante II		1		1			1	1		1		

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour la langue vivante II.

La langue vivante II présentée à l'oral est identique à celle présentée à l'écrit.

Pour l'admission au programme de l'ESC Grenoble, l'entretien individuel se déroule en anglais.

4.3 Jury d'admission

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves orales. Il prend en compte le total de points des notes obtenues aux écrits et aux oraux.

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Pour 2012, 1 675 places sont ouvertes au concours, dans les 13 grandes écoles membres d'Atout+3.

4.4 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité de 500 euros.

Ce montant ne pourra être restitué qu'en cas d'échec au baccalauréat.

5. Jurys de concours et réclamations

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de concours de chaque école. Le jury est souverain.

Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Toutes les réclamations suite aux épreuves écrites doivent être formulées par écrit et adressées dans les dix jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la banque Atout+3 à l'adresse suivante : direction des admissions et concours, concours Atout+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

Toutes les réclamations suite aux épreuves orales doivent être formulées par écrit et adressées à l'école concernée dans les dix jours qui suivent la communication des résultats.

4.9 Écoles relevant de la banque Ecricome « Bachelor » (ex-Ecristart)

Le règlement du concours Ecricome Bachelor

Conditions d'inscription et règlement du concours Ecricome Bachelor

I. Conditions d'inscription

Les profils requis sont les suivants :

- Étudiants en classe de terminale (admission sous réserve de l'obtention du baccalauréat avant la rentrée 2012)
- Titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent âgés de moins de 26 ans

Les candidats ne peuvent pas présenter :

- plus de trois fois le même concours

Modalités d'inscription

Saisie du formulaire d'inscription en ligne

L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture sur le site <http://www.admission-postbac.fr/>.

Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2012.

Documents à fournir à Ecricome pour les candidats boursiers

Les candidats de l'enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive de bourse pour l'année universitaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous, au moins un mois avant le début des épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

- par courrier à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par e-mail à concours@ecricome.org
- par fax au 01 40 73 83 34

Candidats tiers-temps

Pour bénéficier de la mesure « tiers-temps supplémentaire » pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) au moins deux semaines avant les épreuves écrites aux écoles pour lesquelles le candidat postule.

Candidats sportifs de haut niveau

Le candidat doit justifier de sa qualité particulière en fournissant un justificatif d'inscription pour l'année en cours délivrée par la direction régionale de la jeunesse et des sports confirmant que sa discipline sportive est reconnue de haut niveau par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) du ministère de la santé et des sports. Les candidats sont invités à se rapprocher des écoles.

II. Règlement du concours

Programme des concours

Le programme est disponible sur <http://www.ecricome.org/> : il se compose de 3 épreuves, une écrite, 2 orales et le cas échéant d'une épreuve orale à bonus.

Inscription aux épreuves

L'épreuve écrite se déroule le même jour et aux mêmes heures pour tous les candidats. Pour les épreuves orales, les candidats doivent prendre rendez-vous durant la période indiquée pour chaque école.

L'épreuve d'entretien et de langue(s) étant spécifique à chaque école, elle se déroule obligatoirement dans chacune des écoles.

Épreuves et coefficients

Pour le concours Ecricome Bachelor

	Logique	Tests écrits	Oral		Total coefficients	Épreuve bonus	
		Anglais	Synthèse	Entretien découverte			Anglais
BEM SUP'TG Bordeaux		14		4	2	20	non
Euromed Management - Programme supérieur de gestion et de commerce (ex EGC Méditerranée - Bac+3)		10		7	3	20	non
RMS SUP'TG Reims (bac+3)		10		8	2	20	non
Rouen Business School-ISPP Rouen (bac+3)		10		7	3	20	non
ICN SUP Est		10		8	2	20	non
Groupe ESCM-Iseme (bac+3)		10		8	2	20	1 (LV2)

Convocation aux épreuves écrites

Les candidats seront convoqués directement par le concours Ecricome Bachelor.

Déroulement des épreuves

Les épreuves écrites et orales se déroulent du lundi au samedi inclus. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat retardataire sera admis à composer jusqu'à 1 heure de retard après le début des épreuves mais il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède la durée d'une heure après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent. Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité aurait plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce justifiant de son identité avec une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport, etc.).

- Après vérification de son identité, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves. Le candidat devra émarger pour chacune des épreuves. Cette dernière sera contrôlée à partir de la signature-test demandée avant le début de la première épreuve écrite.

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Il est interdit au candidat de composer dans une langue différente de celle enregistrée par le candidat lors de son inscription.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies et brouillons fournis par le centre de concours.

Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle, mais seulement une heure après le début de l'épreuve en cours.

Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination. Aucune feuille de brouillon placée dans la copie ne pourra être corrigée.

Matériel et documents

- L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat.

- Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve.

- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats.

- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tous documents non autorisés (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc.), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc.).

- Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

Sanctions

- Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.
- Le comité de direction d'Ecricome des concours et les jurys d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :
 - . l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
 - . l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
 - . la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles.
- Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

Résultats

- Les résultats seront publiés sur le site www.ecricome.org et les candidats recevront leur école d'affectation via le portail APB.

III. Protection des données personnelles

Collecte des données personnelles

Ecricome procède à la collecte et au traitement de données personnelles des candidats, et notamment des informations indiquées à l'article I ci-dessus, de leurs coordonnées bancaires, ainsi que de leurs données de connexion.

Les candidats sont informés, au moment de la collecte, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses qui leur sont demandées. À défaut de fournir les informations obligatoires, les candidats ne pourront bénéficier des services proposés par Ecricome.

Finalités du traitement

Les données personnelles des candidats sont traitées par Ecricome aux fins de la gestion des demandes d'informations des candidats, de leur inscription aux concours proposés par Ecricome, de la gestion du déroulement des concours, de la publication des résultats aux concours.

Destinataires

Les données personnelles des candidats ne sont communiquées qu'aux personnels d'Ecricome, aux prestataires avec lesquels elle travaille (par exemple les organismes financiers pour le paiement des frais d'inscription) et aux écoles partenaires. Les données personnelles des candidats ne sont en aucun cas transférées vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat.

Droits des candidats

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement pour des raisons légitimes. Ces droits peuvent être exercés à tout moment

- en ligne sur le site www.ecricome.org
- par courrier postal adressé à Ecricome, 23, rue Louis-Le-Grand 75002 Paris
- par téléphone au 01 40 73 83 30
- ou par courrier électronique à <mailto:concours@ecricome.org>.

Cookies

Comme la plupart des sites internet, le site <http://www.ecricome.org/> utilise des cookies afin de garder la trace de la navigation des candidats sur le site, d'améliorer la navigation sur le site et d'adapter le contenu du site à leurs attentes. Si les candidats le souhaitent, l'icône « aide » qui se trouve dans la barre d'outils sur la plupart des navigateurs leur expliquera comment désactiver ces cookies. Toutefois, si les candidats paramètrent leur navigateur afin que les cookies soient désactivés, il se peut qu'ils ne puissent plus accéder à certains espaces du site. Les cookies utilisés par Ecricome sont actifs jusqu'à la publication des admissions.

4.10 Écoles recrutant sur concours propre - Formations de commerce et de gestion

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

Nature	Durée	Coefficient
Dossier scolaire		25
Français	1 h	10
Physique ou technologie *	1 h	15
Langue vivante	30 min	10
Entretien individuel	30 min	35
Langue vivante	30 min	5
	Total coefficient	100

* Suivant section de bac.

Académie de Lille

EGC Lille Métropole : inscriptions ouvertes à partir du 7 décembre 2011.

Le 1er concours aura lieu le 18 février 2012. Clôture des inscriptions fixée au 15-2-12 à 12 h.

Le 2ème concours aura lieu le 14 avril 2012. Clôture des inscriptions fixée au 11-4-12 à 12 h.

En fonction des places disponibles, un 3ème concours pourra avoir lieu le 6 juin 2012. Clôture des inscriptions le 1-6-12 à 12 h.

Épreuves *	Modalités	Durée	Coefficients
Entretien	Épreuve orale	60 min **	10
Test de logique-mémorisation	Épreuve écrite	60 min	3
Test d'anglais	Épreuve écrite	40 min	3
Épreuve de synthèse	Épreuve écrite	120 min	4

* Il n'y a pas de notion d'admissibilité.

** 30 min de préparation et 30 min d'entretien.

Académie de Lyon

ESCD 3A

Sur concours : 24 mars, 28 avril, 12 mai, 9 juin 2012 (à Paris), 2 juillet 2012.

Admission : examen du dossier de l'étudiant et concours.

Épreuves	Durée	Coefficient
Synthèse en économie	3 h	5
Logique	45 min	2
Anglais	1 h	2
Culture générale	30 min	2
Oral de motivation	1 h 30	6

Académie de Nantes

École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise (ESIAME Cholet)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
2ème langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

Épreuve orale

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	1 h	2

Académie de Nice

École supérieure de commerce et technologie de Toulon (ESCT)

Admission principale en 1ère année

Admissibilité sur dossier	Durée	Coefficient
Résultats scolaires		3
Lettre de motivation		1
Compétences professionnelles, associatives, internationales		2
Épreuves d'admission		
Entretien de motivation	45 min	3
Test d'anglais	15 min	2
Épreuve de culture générale écrite	60 min	2

Nouvelle-Calédonie (vice-rectorat)

École de gestion et de commerce (EGC Pacifique-Sud)

L'étude du dossier scolaire est affectée d'un coefficient 5.

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	3 h	4
Anglais	1 h	2
Mathématiques	1 h 30	2
Culture générale	30 min	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	15 min	5
Anglais	15 min	1

Académie de Paris

ESCP-Europe - Programme européen d'enseignement supérieur en management

Admissibilité : sur dossier.

Admission

Nature	Durée
Test d'aptitude au management ou GMAT	1h
Test écrit de langue (suivant choix de la filière)	1 h 30
Test oral de langue (suivant choix de la filière)	30 min
Entretien individuel	45 min

Académie de Paris

ESG Management School (ESG MS Paris)

Dates des concours : admission : 20 février 2012 au 31 août 2012 selon les sessions (4)

Admissions principales (1ère année post-bac)

Épreuves	Durée	Coefficients
Tage II	3 h	5
Anglais	1 h 30 min	3
Option	1 h 30 min	2
Entretien	40 min	4

Académie de Paris

Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Logique	2 h	3
Synthèse	3 h	3
Culture générale	45 min	2
Anglais	45 min	2
Seconde langue *	45 min	2

(*) Optionnelle. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	15 min *	3
Entretien individuel	30 min *	5
Entretien collectif	20 min *	2
Total		10

(*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

Académie de Paris

European Business School (EBS)

Admission

Nature	Durée	Coefficient
Logique	30 min	2,5
Épreuve de réflexion	1 h	3
Première langue	45 min	3
Seconde langue	30 min	1,5
Entretien individuel	30 min	10
Total	3 h 15	20

Académie de Poitiers

Institut européen de commerce et de gestion - IECG (Groupe ESC La Rochelle)

Concours de 1^{ère} année réservé aux bacheliers ou titre reconnu sanctionnant la fin des études secondaires. Le concours d'entrée en 2^{ème} année est ouvert à tout candidat ayant validé une année universitaire ou pouvant justifier de 60 ECTS.

Date de concours 2012	Clôture	Écrits + oraux	Admission
Session 1	Samedi 28 janvier	Du 6 au 8 février	Jeudi 5 mars
Session 2	Samedi 24 mars	Du 3 au 5 avril	Jeudi 26 avril
Session 3	Mercredi 2 mai	10 et 11 mai	Vendredi 1er juin

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Expression écrite	120 min	6
Langue anglaise (QCM)	35 min	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien devant un jury	25 min	6
Langue anglaise	10 min	2
Autre langue	10 min	2 *

* Langue optionnelle : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Académie de Reims

ESC Troyes, programme INBA - École internationale de management.

Ouverture des inscriptions le 1er décembre 2011.

Admissibilité : plusieurs sessions de janvier à août : sélection sur dossier scolaire.

Épreuves d'admission :

Nature	Durée	Coefficient
Épreuve d'expression écrite	120 min	1
Entretien devant un jury	30 min	2
Oral de langue 1 : (anglais, allemand ou espagnol)	20 min	2
Oral de langue 2 * (anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe ou mandarin)	20 min + 20 min de préparation	**

* Anglais obligatoire en langue 1 ou 2.

** Seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Académie de Toulouse

Programme Bac+3 du groupe ESC Toulouse

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Concours France		
Anglais QCM	1 h	2
Synthèse de documents	3 h	4
Test de logique et de mémorisation	1 h	4
Concours international		
Test d'aptitude	3 x 25 min	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Concours France		
Entretien	30 min	5
Concours international		
Entretien de motivation	45 min	1

Académie de Versailles

École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)

Épreuves écrites (phase d'admissibilité)

Épreuves	Coefficients	Durée	Note éliminatoire
Épreuve de logique et de raisonnement	5	2 h 20	5/20
Anglais	2	2 h	5/20
Options (autres langues vivantes ou économie ou mathématiques)	1	2 h	
Total	8	6 h 20	

Épreuves orales (phase d'admission)

Épreuves	Durée	Coefficients
Mini-jeu d'entreprise	45 min	4
Entretien individuel	30 min	4
Anglais	30 min	2
Total	1 h 45	10

4.11 Écoles recrutant sur concours propre - autres secteurs de formation

Académie d'Amiens

Institut polytechnique Lasalle-Beauvais

Épreuves	Coefficient	Durée
Dossier + entretien	2	Entretien : 15 à 20 min
Épreuves écrites (concours Fesic, QCM) Sciences naturelles (géologie et biologie), mathématiques-physique-chimie	1	8 h

Académie de Lille

École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuves	Coefficient	Durée
Libre propos sur un thème d'actualité	3	1 h 30
Actualité et compréhension du monde contemporain	4	2 h 30
Film	2	3 h
Anglais	2	1 h

Épreuves orales d'admission

Épreuves	Nombre de points	Durée
Connaissance de l'actualité	20	10 min
Préparation de reportage	20	10 min
Projet professionnel	60	20 à 30 min

Académie de Nantes

École de design de Nantes Atlantique

Épreuves écrites

Épreuves	Coefficient
Dossier scolaire (expression écrite et orale, anglais)	2
Production texte/image (références et créativité)	2

Épreuves orales

Épreuves	Durée	Coefficient
Entretien collectif	20 min	1
Entretien individuel	30 min	5

Sciencescom (Groupe Audencia)

Date de concours 2012 - Admission en 1ère année

	Épreuves écrites	Épreuves orales
Session 1	samedi 24 mars 2012 (Nantes)	16 avril, 17 avril ou 18 avril (Nantes)
Session 2	lundi 30 avril 2012 (Nantes)	24 mai ou 25 mai 2012 (Nantes)
Session 3	samedi 23 juin 2012 (Nantes ou Paris)	12 ou 13 juillet 2012 (Nantes)

Épreuves écrites

Épreuves	Durée	Coefficient
Synthèse de réflexion et d'analyse	4 h	4
Essai sur un sujet de société	2 h	4
Test de compréhension et de vocabulaire en anglais	30 min	2

Épreuves orales

Épreuves	Durée	Coefficient
Oral individuel	30 min	8
Oral d'anglais	15 min	2

Académie de Paris

Centre de formation des journalistes (CFJ)

Épreuves d'admissibilité	Coefficient	Durée
Connaissance de l'actualité	2	45 min
Questionnaire de culture générale	2	45 min
Rédaction d'un synopsis d'article	1	1 h 30
Maîtrise de la langue française	1	1 h
Sujet d'actualité	3	2 h
Créativité	3	1 h 30

Épreuves d'admission	Coefficient	Durée
Enquête-reportage (écrit)	2	10 h
Enquête-reportage (oral)	1	20 à 30 min
Sélection de dépêches	1	20 à 30 min
Entretien de motivation	2	20 à 30 min
Anglais	1	20 à 30 min

École supérieure de travail social (ETSUP)

Épreuve écrite

- un CV + lettre de motivation et note bibliographique (noté sur 20)

Épreuves orales

- Entretien de 40 minutes avec deux formateurs (noté sur 20)
- Commission d'admission pour les 30 premiers candidats.

École spéciale d'architecture (ESA)

Épreuves d'admission	Nombre de points
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
Total	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
Total	75
Total général	100 points

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

Institut de management et de communication interculturelles (ISIT)Filière linguistique et juridique : pour l'admission en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année**Épreuves écrites d'admission**

Nature	Durée	Coefficient
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

Analyse des dossiers

- Analyse des résultats scolaires des trois années antérieures ainsi que des commentaires des enseignants
- CPGE en convention : étude approfondie du dossier et de l'avis motivé du conseil de classe

Groupe Esra (Esra, ISTS, Supinfograph)

- Dates d'ouverture et de clôture et dates des concours 2012 (Esra, ISTS, Supinfograph-Esra 3D)

Session 1	Mars à avril 2012
Session 2	Mai à juin 2012
Session 3	Juin à juillet 2012
Session 4	Août à septembre 2012

- Épreuves de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA)

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel	60 pts
Entretien de groupe	60 pts

- Épreuves de l'Institut supérieur des techniques du son (ISTS)

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel et analyse bande sonore	120 pts

- Épreuves de Supinfograph-Esra 3D

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel et analyse de l'image	60 pts
Dessin et Book	60 pts